

### **tbc - un premier bilan et un premier train de mesures**

Comme annoncé à la mise en service du nouveau réseau de bus le 3 juillet 2004, un premier bilan semestriel a été dressé par les acteurs concernés - Cub, communes, Connex - qui débouche sur nombre d'adaptations permettant d'améliorer les choses sur le terrain (sécurité des usagers...) et répondant pour partie à des demandes de communes ou d'usagers. Ces adaptations ont une portée essentiellement locale puisqu'il ne s'agissait nullement dans le cadre de cet exercice de remettre à plat le fonctionnement global du réseau ou de trancher sur l'avenir des services expérimentaux (navette électrique, bus du fleuve, transport à la demande), l'examen de ces questions étant renvoyé à l'échéance d'un an de fonctionnement du réseau.

Ce bilan semestriel a été conduit en associant étroitement les communes de la Cub et en procédant à une large concertation : recueil des demandes (communes, usagers ou associations), formalisation d'une liste d'études validée par les communes, validation par les communes des propositions découlant des études, validation par les instances communautaires et présentation aux associations. 34 études de cas et deux séries de réunions sectorielles plus tard - d'abord en janvier puis ensuite en mars - ce travail débouche sur un toilettage assez conséquent du réseau et une amélioration de service pour 36 lignes au total.

Autre décision de principe qui revêt un intérêt particulier pour les usagers du tramway : le renforcement de l'offre est acté pour les vacances scolaires - à l'exception de la deuxième semaine de Noël - et les dimanches où le niveau de service sera aligné sur celui des dimanches sans voiture. Côté réseau de soirée, c'est une réduction de l'amplitude du service qui est actée : les derniers départs de rames de tramway ou de bus seront dorénavant programmés du centre de Bordeaux à 0 h 30 au lieu de 1 h.

Au total, ces différentes adaptations représentent un surcoût annuel de près de 15 000 €

## **tbc - les résultats financiers de l'exercice 2004**

Les résultats comptables de l'exercice 2004 font apparaître une augmentation sensible des recettes. Mais cette évolution ne parvient pas à inverser la spirale de l'augmentation du déficit d'exploitation du réseau :

- les dépenses globales du réseau augmentent de 6,47 % par rapport à 2003 (116,7 M€),
- les recettes globales (27,5 M€) progressent de près de 22 % (+ 27 % pour la vente de tickartes, + 16 % pour les abonnements),
- le déficit global est en hausse de 2,5 % (89,6 M€),
- le déficit structurel s'élève à 72,7 M€ alors que le coût des mesures sociales représente un manque à gagner de plus de 16,5 M€
- la contribution forfaitaire allouée à Connex s'élève à 110,847 M€ et sera complétée par le versement de 2,1 M€ au titre de la régularisation des comptes 2004, après approbation de ces derniers par l'assemblée.

## **tbc - une évolution très « encadrée » des tarifs**

L'évolution des tarifs qui est décidé par le Conseil de Cub s'inscrit dans un contexte général d'amélioration du service et une logique de rattrapage modéré des prix. Deux exceptions à cette évolution : le tickarte 1 voyage est maintenu à 1,30 € et l'abonnement Cité Pass annuel va coûter 0,37 € de moins tous les mois.

### *Le contexte*

- les tarifs ont augmenté en moyenne de 5,67 % sur la période 2000 - 2004, soit une évolution inférieure à celle de l'inflation (+ 8,1 %),
- la Cub a opté pour une politique tarifaire des plus avantageuse, nombre de titres étant vendus à des tarifs très inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur les autres réseaux,
- en 2004, la politique de tarification sociale représente un effort de l'ordre de 16,5 M€
- malgré une augmentation des recettes de 21 % essentiellement liée à l'augmentation de la fréquentation, le taux de couverture des dépenses par les recettes reste très faible (23,3 % en 2004) et bien en deçà des résultats des agglomérations comparables,
- les recettes d'exploitation sont inférieures d'environ 30 % à la moyenne des réseaux comparables.

### *Les principes généraux de la grille tarifaire*

- 10 tickartes 1 voyage coûtent plus cher qu'1 tickarte 10 voyages,
- le tickarte 10 voyages coûte plus cher qu'un tickarte tarif réduit,
- l'abonnement hebdomadaire qui donne accès au parc relais reste plus abordable qu'1 tickarte 10 voyages, le Cité Pass annuel ne coûte pas plus de 10 Cité Pass mensuels,
- le Pass Jeune est moins onéreux que le Cité Pass annuel.

*La nouvelle grille*

	Tarifs 2004/2005	Tarifs proposés	Evolution unitaire
			2004/2005
Tickarte 1 voyage	1,30 €	1,30 €	0€
Tickarte Parc relais	2,60 €	2,60 €	0€
Tickartes plein tarif 10 voyages	9,00 €	9,80 €	+0,8 €/ 10 voy
Tickarte plein tarif 5 voyages	4,50 €	4,90 €	+0,4 €/ 5voy
Tickartes tarif réduit 10 voyages	5,50 €	6,00 €	+0,50€/ 10 voy
Abnt Cité Pass mensuel	35,90 €	37,00 €	+ 1,10 €/ mois
Abnt Cité Pass annuel	374 €soit 31,20 €/mois	370 €soit 30,83 €/ mois	- 0,37€/ mois
Carte/Abonnement hebdo	8,50 €	9,30 €	+0,80 €/ semaine
Clip jeune scolaire mensuel	17,10 €	18,80 €	+1,70 €/ mois
Abnt étudiant mensuel	24,50 €	X	
Abnt mensuel jeune		26,00	+1,50 €/ mois
Pass jeune annuel	153,60 €/ an soit 12,80 €	168 €/ an soit 14 €	+1,20 €/ mois
Bdx 1j	3,75 €	4,00 €	+0,25 €
Bdx 2j	6,25 €	7,00 €	+0,75 €
Bdx 3j	8,40 €	9,00 €	+0,60 €
X = suppression du titre			
Evolution des recettes HT liées à l'augmentation des tarifs		1 522 512 €HT	
Evolution en moyenne pondérée par rapport à 2004		7 %	

## **Le programme de la ZAC des Quais à Floirac revu à la hausse**

Ce dossier, qui propose une actualisation de l'étude d'impact de la ZAC des Quais de Floirac, témoigne de la volonté de la Cub de mettre les bouchées doubles sur le terrain du logement et de l'habitat. Ce premier cas d'application se place évidemment dans la continuité du plan d'urgence voté par le Conseil de Communauté urbaine en mars dernier.

Concrètement, le programme de la ZAC des Quais à Floirac est revu à la hausse : 250 logements supplémentaires seront édifiés dans la partie centrale de la ZAC - précédemment placée en réserve foncière - ce qui porte le nombre de logements à construire dans ce secteur à près de 1000 unités, pour 3000 nouveaux habitants attendus sur la commune de Floirac. Contrepartie logique de ce programme qui permettra d'accueillir près de 3 000 nouveaux habitants sur Floirac, un nouveau groupe scolaire de 16 classes - selon l'estimation de l'Inspection Académique - sera également créé dans ce secteur.

A noter que l'agence Panerai / Petermüller se voit par ailleurs confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'architecte-urbaniste-coordonnateur de cette ZAC.

## **Plusieurs marchés liés à la deuxième phase du tramway**

Le groupement AMEC SPIE RAIL/VOSSLOH Infrastructures Services / ALSTOM Transport / MOTER / FAYAT Entreprise TP / SOGEFI 33 / CMR est retenu pour l'aménagement de 7500 m de voie ferrée sur les communes de Mérignac, Pessac, Cenon et Floirac. Ces travaux sont estimés à près de 28 M€ A relever que la société AMEC SPIE RAIL est également choisie pour procéder à la pose des lignes aériennes de contact sur Mérignac, Cenon et Floirac, pour un coût prévisionnel de plus de 3,7 M€

Toujours sur la ligne A, l'équipe Mazières est retenue pour la conception du parc relais de Mérignac Marne qui sera doté d'une capacité de stationnement de 400 places (+ 50 cycles). Montant prévisionnel de l'investissement : plus de 3,7 M€

Côté ligne C, c'est le groupement DV CONSTRUCTION/PRESSPALI France qui réalisera l'ouvrage de franchissement du pont du Guit, pour un montant de près de 6,2 M€

## **Une transformation « HQE » pour l'Hôtel de Cub**

Le plus de la « Haute Qualité Environnementale » est retenu pour la restructuration à venir de l'Hôtel de Cub : le surcoût est évalué à 1,24 M€ sur un prévisionnel de dépenses de 25,92 M€. Cette démarche implique d'adjoindre à l'équipe de maîtrise d'ouvrage le savoir-faire d'un spécialiste HQE. Cette mission estimée à 400 000 € pourrait s'étaler sur environ 8 années.

## **Un avis technique sur le Schéma Directeur de Traitement des Boues**

La Cub souhaite faire appel à une expertise externe pour évaluer la pertinence du Schéma directeur pour le traitement des boues élaboré par la Lyonnaise des Eaux. C'est l'association APESA, spécialisée dans la protection de l'environnement et la maîtrise des risques, qui sera chargée de cette mission, moyennant un défraiement estimé à 4300 €

## **Une charte de l'habitat solidaire**

La charte de l'habitat solidaire a pour ambition de mobiliser les acteurs de la politique de l'habitat autour de deux priorités : l'amélioration des dispositifs d'accompagnement des personnes et le développement équilibré, sur le territoire de la Cub, d'une offre en logement adaptée aux besoins des personnes démunies. Un plan d'action est validé par les élus de la Cub pour l'année 2005 :

- dans le cadre de l'observatoire du PLH, amélioration de la connaissance des besoins et de l'offre disponible sur la Cub (dispositif commun d'enregistrement des demandes et état des lieux de l'offre très sociale par les associations),
- augmentation de la part des logements adaptés (la Cub négociera par exemple avec les bailleurs sociaux la réalisation de logements en PLAI dans les ZAC),
- mobilisation des moyens de la Cub pour des programmes en logement adapté (action foncière, réflexion sur le dispositif d'aides spécifiques au logement très social).

## **Une subvention au PACT Habitat et Développement de la Gironde**

Pour 2005, la Cub décide d'allouer une subvention de 220 000 € au PACT Habitat Développement de la Gironde, sur la base d'objectifs bien ciblés :

- augmentation de la production d'une offre locative conventionnée sur le territoire communautaire, en application des nouvelles modalités de conventionnement définies par la loi de cohésion sociale du 19 janvier 2005,
- revalorisation du parc privé existant, via une action volontariste sur les logements insalubres et les copropriétés dégradées (OPAH renouvellement urbain et OPAH copropriétés),
- mise en place d'un service de médiation pour pourvoir aux besoins de logements adaptés des personnes à mobilité réduite.